



SÉMINAIRE DE RECHERCHE INTERUNIVERSITAIRE

LES PERSONNES VULNÉRABLES EN DROIT PÉNAL

21 - 28 MARS 2011



Centre de
droit pénal
Lyon 3

AXES

Trois axes de réflexions sont proposés, selon une approche juridique positive et prospective : vulnérabilité des auteurs (I), vulnérabilité des victimes (II) et vulnérabilité des témoins et des acteurs de la justice pénale (III). Des réflexions transversales d'ordre historique, criminologique ou de droit comparé pourront accompagner ces recherches, ainsi que des références au droit pénal international ou au droit pénal européen.

THEMES

Chaque axe comportera plusieurs thèmes que les étudiants travailleront seuls ou en binômes et qu'ils présenteront lors de deux journées d'étude, organisées en collaboration par le Master 2 « Droit pénal fondamental » de Lyon et le Master 2 « Droit pénal et sciences criminelles » de Grenoble.

I. Vulnérabilité des auteurs

1. Vulnérabilité et responsabilité (Réfèrent : M. A.-C. Dana) : étude de la vulnérabilité exonératoire ou justificative (contrainte, état de nécessité, légitime défense) et de la place de la vulnérabilité (auteur influençable, instrumentalisé, etc.) dans l'enquête de personnalité et le choix de la peine

2. Vulnérabilité et procédure (Réfèrents : MM. J. Buisson, D. Dechenaud) : étude de la représentation et la protection des prévenus ou accusés vulnérables (mineurs, majeurs protégés, repentis, mineurs) voire de certains privilèges de juridiction (vulnérabilité des hommes politiques?...)

3. Vulnérabilité et peine (Réfèrent : Mme A. Beziz) : étude de la protection des condamnés vulnérables (maladie, âge, promiscuité, risque de représailles, etc.) et des aménagements de peines dont ils peuvent faire l'objet (suspension médicale, libération conditionnelle, etc.)

II. Vulnérabilité des victimes

A. Vulnérabilité et qualification

1. Vulnérabilité, condition préalable (Réfèrents : Mme A.-S. Chavent-Leclere, M. X. Pin) : étude de l'abus frauduleux de faiblesse, du travail contraint, de l'hébergement indigne, de certains délaissements et de certaines infractions contre les mineurs (pédopornographie)

2. Vulnérabilité, élément constitutif (Réfèrent : Mme A.-S. Chavent-Leclere) : étude de la vulnérabilité dans la caractérisation de la contrainte ou de la violence (agression sexuelle, inceste, violence psychologique, violence conjugale, remise inconsciente dans le vol, etc.)

3. Vulnérabilité, circonstance aggravante (Réfèrent : Mme A.-S. Chavent-Leclere) : étude des infractions pour lesquelles la vulnérabilité de la victime est implicitement ou explicitement une circonstance aggravante

B. Vulnérabilité et répression

1. Vulnérabilité et procédure (Réfèrents : MM. J. Buisson, D. Dechenaud) : étude de la représentation des victimes vulnérables (association, mandataire ad hoc) et de l'aménagement des procédures (retard du point de départ de la prescription pour les mineurs, témoignage anonyme, enregistrement vidéo, etc.)

2. Vulnérabilité et exécution des peines (Réfèrent : Mme A. Beziz) : étude de la protection post-sententielle des victimes vulnérables (motivation du refus d'octroi d'une libération conditionnelle ou d'un aménagement de peine, prononcé d'une interdiction de paraître, avertissement des victimes du déplacement du condamné sous PSE, etc.)

III. Vulnérabilité des témoins et des acteurs de la justice pénale

1. Vulnérabilité des témoins (Réfèrent : Mme E. Joly-Sibuet) : étude du témoignage anonyme et des dispositifs de protection physique des témoins en droit interne et en droit international.

2. Vulnérabilité des juges (Réfèrents : MM. X. Pin, D. Dechenaud) : étude de la protection des juges professionnels (juges antiterroristes disposant de gardes du corps, de véhicules blindés, sécurisation des tribunaux, etc.) et des jurés (protection rapprochée, isolement, etc.)

3. Vulnérabilité des forces de l'ordre (Réfèrents : MM. X. Pin, D. Dechenaud) : étude du renforcement des moyens de protection des forces de police et de gendarmerie dans un contexte de violence urbaine (Lopsi 2, casques, gilets pare-balles, armes, etc.), ainsi que de la sécurité des personnels pénitentiaires.

Matinée

La vulnérabilité, le crime et le procès

Référents : X. Pin, F. Girard

9h30. Allocution d'ouverture

10h- 10h30. **Vulnérabilité et victimologie**
(L'exemple de la vulnérabilité sur Internet)
Cyrielle Luc/ Zouhair Racheda (Lyon 3)

Discussion

11h- 11h30. **Vulnérabilité et criminologie**
(La vulnérabilité de l'auteur et le passage à l'acte)
Matthieu Girard/ Mamadou Nimaga (Lyon 3)

Discussion -pause

11h45- 12h15. **Vulnérabilité des forces de l'ordre**
Alexis Semet/ Geoffroy Derode (Lyon 3)

Discussion

12h45. Pause déjeuner

Après-midi

La vulnérabilité des victimes en droit pénal

Référents: A-S. Chavent-Leclere, X. Pin

14h-14h30. **La vulnérabilité qualifiante : la vulnérabilité de la victime condition préalable de l'infraction**
Sarah Bernard/ Pauline Fautré (Lyon 3)

Discussion

15h30- 16h. **La vulnérabilité qualifiante : la vulnérabilité de la victime élément constitutif de l'infraction**
Marion Minssen/ Anne-Lise Ourmière (Grenoble 2)

16h-16h30. **La vulnérabilité aggravante : La vulnérabilité explicite ou implicite, circonstance aggravante**
Israa Mohamed/ Salma Saad (Lyon 3)

Discussion

Matinée

La vulnérabilité, l'enquête et le procès

Référents : Annie Beziz, D. Déchenaud, Elisabeth Joly-Sibuet

9h30. Allocution d'ouverture

10h-10h30. **Vulnérabilité des juges**
Annabelle Ledrapier/ Géraldine Bonin (Lyon 3)

10h30-11h. **Vulnérabilité des victimes**
(Protection et assistance des victimes lors du procès)
Julie Dahais/ Fanny Gouget (Lyon 3)

Discussion-Pause

11h30- 12h. **Vulnérabilité des prévenus et des accusés**
(Protection et assistance des majeurs protégés, des étrangers, etc.)
Agnès Meffre/ Brenda Kerharo/ Nahani Villard (Grenoble 2)

12h-12h30. **Vulnérabilité et sociologie judiciaire**
(La vulnérabilité des témoins et des jurés)
Lauren Payet/ Xavier Thourot/ Maud Tribollet (Lyon 3)

12h30. Pause déjeuner

Après-midi

La vulnérabilité et la peine

Référents : Annie Beziz, X. Pin, D. Déchenaud, Elisabeth Joly-Sibuet

14h-14h30. **La vulnérabilité des coupables et le prononcé de la peine**
Charlotte Serve / Hélène Pauthier (Grenoble 2)

Discussion

15h-15h30. **La vulnérabilité des condamnés et l'exécution de la peine**
Noëlle Gerber/ Claire Girardot/ Claire Maffey (Grenoble 2)

Discussion

16h-16h30. **La vulnérabilité post-pénale**
Aurélié Aumaître / Clément Stievet (Lyon 3)

17h. Conclusion